

PROXIMANIA

Première négociation sur le Marché Libre et première cession le 23 décembre 2005

Pour le compte de la société PROXIMANIA, et par l'intermédiaire du membre de marché Europe Finance et Industrie, deux actionnaires minoritaires de la société, Messieurs Didier Bremme et Olivier Delamotte, procéderont à la cession d'une partie de leurs actions, le 23 décembre 2005, par cotation directe.

Informations sur la société :

Siège social	:	4, rue Galvani 75017 Paris
Jouissance des actions	:	1 ^{er} janvier 2005
Capital social	:	336 780 € divisé en 1 122 600 actions de 0,30€ de valeur nominale
Forme des actions	:	Les actions sont nominatives ou au porteur
Cession des actions	:	Les actions sont librement négociables
Exercice social	:	1 ^{er} janvier – 31 décembre

Objet social :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- centrale de référencement des produits, matériels et services en rapport avec les buralistes (hors tabac)
- toutes prestations de services auprès des buralistes,
- la publicité et l'édition sous toutes ses formes ainsi que toutes activités liées à la communication,
- l'édition de tous produits et brochures,
- tous produits et services permettant d'aider ou d'améliorer la situation financière et économique des buralistes,
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de tous produits et matériels de toute nature pour le buraliste et en général pour toutes activités commerciales et industrielles,
- la création, la réalisation et la diffusion par tous moyens d'organes de presse et d'information générale,
- la création, la réalisation de tous services connexes et nécessaires à l'exploitation de tous supports et moyens de communication,
- la prise de participation dans toutes sociétés.

Et, plus généralement, toutes opérations civiles, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Date et teneur de la première cession :

Nombre de titres offerts	:	610 actions
Prix de Cession	:	4,45 €
Date de la première cession	:	23 décembre 2005
Jouissance des actions :	:	1 ^{er} janvier 2005

Transmission des ordres :

Le 23 décembre 2005 avant 10h, les membres du marché devront introduire leurs ordres directement sur le système SHIVA en groupe de valeur 98.

Euronext Paris n'acceptera que des ordres à cours limité à 4,45 €. Ces ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée du 23 décembre 2005.

Il est précisé que le jour de la première cession, soit le 23 décembre 2005, les ordres de vente autres que celui portant sur une quantité de 610 actions, objet de cette cession et correspondant aux actions cédées par Messieurs Bremme et Delamotte, ne seront pas acceptés.

Règlement/Livraison :

Les opérations de règlement-livraison seront relitées dès le 23 décembre 2005.

Observations techniques :

Désignation de la société	:	PROXIMANIA
Membre du marché	:	Europe Finance et Industrie
Service des titres	:	Société Générale
Code ISIN	:	FR0010270280
Groupe de valeurs	:	Le 23 décembre 2005 : groupe 98 et à partir du 26 décembre 2005 : groupe 10
Mnémonique	:	MLPRX
Secteur d'activité FTSE	:	Sera communiqué ultérieurement
